

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



Chevreuse – Choisel – Dampierre en Yvelines – Le Mesnil St Denis – Levis St Nom – Milon la Chapelle – Senlisse – St Forget – St Lambert des Bois – St Rémy lès Chevreuse

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du LUNDI 18 AVRIL 2016

Date de convocation : 11 avril 2016 - Date d'affichage : 11 avril 2016

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 29

L'an deux mille seize, le dix huit avril à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie du Mesnil-Saint-Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

ETAIENT PRESENT(E)S :

CHEVREUSE : Bernard TEXIER, Sébastien CATTANEO
CHOISEL : Alain SEIGNEUR, Frédéric JULHES
DAMPIERRE EN YVELINES : Jean-Pierre DE WINTER, Ghyslaine WOLFF
LE MESNIL ST DENIS : Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT
LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Jean-Pierre MOREL, Anne BERGANTZ
MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER, Pascal HAMON
ST FORGET : Jean-Luc JANNIN, Jean-Pierre POLUS
ST LAMBERT DES BOIS : Bernard GUEGUEN, Danielle TACYNIAK
ST REMY LES CHEVREUSE : Agathe BECKER, Claudine ROBIC, Bernard ODIER, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS :

CHEVREUSE : Anne HERY LE PALLEC donne pouvoir à Bernard TEXIER
LE MESNIL ST DENIS : Véronique DEZ donne pouvoir à Evelyne AUBERT
ST REMY LES CHEVREUSE : Michel DECHELOTTE donne pouvoir à Agathe BECKER
Céline PERRIN donne pouvoir à Claudine ROBIC
Dominique BAVOIL donne pouvoir à Pascal HAMON

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :

CHEVREUSE : Claude GENOT, Philippe BAY, Caroline VON EUW
DAMPIERRE EN YVELINES : Philippe BOSSEAU
SENLISSE : Jacques FIDELLE, Yannick LEBRETON

SECRETAIRE DE SEANCE : Ghyslaine WOLFF

COMPTE RENDU DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 16/03/2016
3. Compte de gestion 2015
4. Compte Administratif 2015
5. Affectation des résultats
6. Budget Primitif 2016
7. Taux des taxes locales 2016
8. Taux des taxes TEOM
9. Demande de subvention au PNR pour l'aménagement du Chemin Jean Racine au niveau du Château de la Madeleine
10. Adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette au SIEED
11. Questions diverses.

Pour nous écrire : CCHVC – Chemin des Regains – 78460 CHEVREUSE

9, Grande Rue – 78720 Dampierre-en-Yvelines – Tél. : 01 30 52 83 83 – Fax : 01 30 52 91 17 – Mail : cchvc78@orange.fr

SIRET : 200 033 173 00028 – Code APE : 84.11Z

Le Président ouvre la séance à 20h30.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Ghyslaine WOLFF est nommée « secrétaire de séance ».

Le Président demande au Conseil d'ajouter un projet de délibération supplémentaire à l'ordre du jour : « Demande de subvention au PNR pour l'aménagement de la sente rurale n° 5 (phase 1) jusqu'au pont du ru de l'écosse bouton ».

Madame Becker précise qu'un projet de délibération doit être mis au vote du conseil qu'après en avoir discuté en réunion de bureau.

Le Président lui répond qu'il ne s'agit pas de travaux mais seulement d'une demande de subvention. Si nous obtenons la subvention demandée, il sera alors temps de décider si nous réalisons ou non ces travaux. Si la subvention n'est pas obtenue, à l'évidence, nous ne ferons pas les travaux.

Le Président met au vote cet ajout de projet de délibération.

Après délibération, le Conseil communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (19 POUR ; 1 CONTRE : Mme Grignon ; 3 ABSTENTIONS : Mme Becker et pouvoir de Mr Déchelotte, Mr Binick) ajoute ce projet de délibération à l'ordre du jour.

2. Adoption du procès-verbal du 16/03/2016

Monsieur D'Annville demande une modification sur ses propos en page 4 : Le contrat de Mopeasy est une arnaque pour la CCHVC. Mais il constate à ce moment qu'il a omis de prendre le papier sur lequel il avait préparé la modification qu'il souhaitait apporter au compte rendu. Il en reste donc sur le texte actuel.

Madame Becker demande l'ajout suivant : « Suite à l'intervention de Mrs d'Annville et About, Madame Becker demande que cette délibération (celle relative à l'autorisation donnée au Président de signer la contrat MOPEasy) ne soit pas soumise au vote ce jour.

Le Président confirme que ces remarques seront apportées à ce procès-verbal.

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal modifié pour tenir compte de la remarque de Madame Becker.

3. Compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Compte administratif 2015

Après s'être fait représenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances de la CCHVC en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de 2015, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation Investissement 2015	Résultats de l'exercice		RAR Investissement 2015	Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents		Déficits	Excédents		Déficits	Excédents
A Fonctionnement		563 728.40 €	- 9 342.00 €		230 922.72 €			785 309.12 €
B Investissement	7 342.00 €				27 710.70 €			20 368.70 €

Madame Becker : Nous sommes surpris à Saint Rémy lès Chevreuse de voir dans le compte administratif 2015 une prévision de dépenses en investissement de 600 000 € et d'avoir réalisé uniquement 11 000 €.

Le Président lui répond que 590 000 € sont réservés pour les travaux de la nouvelle déchetterie du Mesnil Saint Denis. Cette somme provient de la taxe TEOM du Mesnil et, par conséquent, est réservée pour cette commune.

Le Président, demande à Madame Becker, 1^{ère} Vice-Présidente, de présider la séance et de bien vouloir soumettre le compte administratif 2015 au vote des conseillers. Madame Becker accepte de présider la séance pour le vote du CA 2015. Le Président sort de la salle pour ne pas participer au vote.

Madame Agathe BECKER prend la parole et demande au Conseil Communautaire de voter.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ; fixe à la somme 0 € le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Le compte administratif ayant été adopté en son absence, le président Pelletier est rappelé et reprend la présidence de la séance.

5. Affectation des résultats

L'article L 612-12 du Code Général des collectivités territoriales précise que " l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juillet de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion établi par le Comptable de la CCHVC ".

Le Compte de Gestion rend compte notamment de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

C'est le préalable obligatoire au vote du Compte Administratif qui constitue l'arrêté définitif des comptes.

L'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que du solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Une délibération est nécessaire pour affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/REF/B/95/00018/C du 11 août 1995, il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Le résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement est de **785 309.12 €**.
Le résultat de clôture 2015 de la section d'investissement est de **20 368.70 €**.

L'excédent de la section de fonctionnement, soit **785 309.12 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés, ventilés de la façon suivante : **124 396.07 €** au service « administration générale » et **660 913.05 €** au service « ordures ménagères ».

L'excédent de la section d'investissement, soit **20 368.70 €** sera repris dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice suivant sous la mention " article 001 " sole de la section d'investissement reporté, ventilés de la façon suivante : **6 172.92 €** au service « administration générale » et **14 195.78 €** au service « ordures ménagères ».

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Budget Primitif 2016

Monsieur About arrive en réunion.

Le Président présente le budget primitif 2016. Il précise que le montant du FPIC n'ayant pas encore été publié par l'État, le montant du FPIC figurant dans le budget est une estimation qu'il espère la plus juste possible. Il rappelle que le FPIC représente 86,5 % de la dépense relative au fonctionnement général de la CCHVC.

Il y a donc deux hypothèses : soit l'estimation du FPIC est trop basse, soit elle est trop haute. La première hypothèse ne peut pas arriver ; par contre, si la valeur du FPIC est surestimée, les taux de taxes votés seront trop élevés. Dans cette hypothèse, il conviendrait de considérer que les sommes versées par les contribuables, en 2016, constitueraient un acompte sur le FPIC 2017 dont nous savons tous qu'il doit encore augmenter par rapport à 2016.

Une discussion s'ensuit entre les membres du Conseil.

Madame Becker prend la parole. Son intervention ayant été particulièrement longue, elle nous a transmis son texte intégral le 21/04/2016. Vous le trouverez en annexe à ce compte rendu intégralement retranscrits.

Le président prend acte des remarques de Madame Becker et demande si d'autres personnes ont des remarques à faire sur le budget primitif.

Monsieur Seigneur souhaite savoir à quoi correspondent les dépenses inscrites à l'article 657348 pour un montant de 14 000 €.

Le Président lui répond que ces dépenses correspondent à la participation de la CCHVC à la contre étude votée en décembre 2015 pour l'extension de la gare RER à St Rémy pour 4 000 € et une participation de 10 000 € est budgétée pour une participation aux frais logistiques du Salon du Livre pour la commune de Chevreuse.

Anne Grignon demande où en est le recrutement d'un DGS pour la CCHVC.

Le Président lui répond qu'une personne qualifiée est recrutée à partir du 2 mai 2016. Il ajoute que ce recrutement va dans le sens de ce qui vient d'être dit par Madame Becker pour renforcer les capacités de la CCHVC ; il rappelle, à l'assemblée, qu'il n'y a pas si longtemps encore, le vœu exprimé par les conseillers était de ne pas embaucher pour faire des économies ; il remercie la commune de Saint Rémy d'avoir changé d'avis.

Le Président précise néanmoins que l'augmentation, plus que significative, du FPIC nous oblige à être très prudents sur les dépenses et le budget a été construit avec un emploi à temps plein et la continuation des missions de Monsieur et Madame Saint Venant.

Bernard Gueguen : il faut peut-être une personne plus cadre A que B.

Le Président lui répond que cette personne a un profil de cadre A mais n'est pas titulaire de la fonction publique territoriale.

Anne Grignon : Si cette personne est élue à Dampierre, on ne peut pas être DGS et conseillère municipale.

Le Président lui répond qu'il a consulté les services compétents de la préfecture, lesquels lui ont précisé qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre le fait d'être conseiller municipal et salarié de l'intercommunalité.

Agathe Becker pose la question de savoir si cette personne connaît la M 14.

Le Président répond que cette personne a un doctorat en mathématiques statistique et qu'elle connaît la M14.

Madame Becker rappelle, une fois encore, qu'elle a, à St Rémy, une administration solide qui peut aider la CCHVC.

Le Président en prend bonne note et la remercie.

Plus personne n'ayant de remarques à faire, le président soumet, au vote des conseillers, le budget primitif dont les chiffres principaux sont les suivants :

a) pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	728 800.00 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	145 000.00 €
✓ Chap. 014 « Atténuation de produits »	4 220 458.00 €
✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »	3 879.00 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	663 605.00 €
✓ Chap. 042 « opération d'ordre »	4 200.00 €
✓ Chap. 065 « autres charges de gestion »	40 000.00 €
✓ TOTAL	5 805 942.00 €

RECETTES

✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	785 309.12 €
✓ Chap. 70 « produits des services »	80 000.00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	4 853 928.00 €
✓ Chap. 74 « dotation, subvention »	86 512.00 €
✓ Chap. 77 « produits exceptionnels »	192.88 €
✓ TOTAL	5 805 942.00 €

b) pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles »	240 000.00 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	660 000.00 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	518 000.00 €
✓ TOTAL	1 418 000.00 €

RECETTES

✓ Chap. 001 « excédent reporté »	20 368.70 €
✓ Chap. 10 « excédent/FCTVA »	129 826.30 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	190 000.00 €
✓ Chap. 21 « virement section de fonctionnement »	663 605.00 €
✓ Chap. 138 « autre établissement public »	410 000.00 €
✓ Chap. 040 « opération d'ordre »	4 200.00 €
✓ TOTAL	1 418 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la **majorité des membres présents ou représentés**, (20 POUR ; 2 ABSTENTIONS : Quentin About, Sébastien Cattaneo ; 7 CONTRE : Agathe Becker et pouvoir Michel Déchelotte, Claudine Robic et pouvoir Céline Perrin, Bernard Odier, Jean-Louis Binick, Aimeric d'Annville), a voté le budget primitif 2016 de la CCHVC.

7. Taux des taxes locales

Vu le vote du Budget Primitif pour l'exercice 2016, prévoyant un produit des contributions directes de 1 426 812 € et vu l'état 1259 CTES de notification des taux d'imposition de 2016 ;

CONSIDERANT les bases d'imposition prévisionnelles 2016, le Président propose le vote des taux suivants :

Taxes	Bases	TAUX
TH	66 074 000 €	1.30%
TFB	47 486 000 €	0.998%
TFNB	386 300 €	3.71%
CFE	4 688 000 €	1.70%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, (22 POUR ; 6 ABSTENTIONS : Agathe Becker et pouvoir Michel Déchelotte, Claudine Robic et pouvoir Céline Perrin, Bernard Odier, Jean-Louis Binick ; 1 CONTRE : Aimeric d'Annoville), vote les taux pour les 4 taxes citées ci-dessus pour un produit attendu de 1 426 812 €.

8. Taux des taxes TEOM

VU la délibération de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse en date du 15 janvier 2013 instaurant la TEOM sur le territoire communautaire ;

VU l'état 1259 TEOM notifié en date du 15 mars 2016 ;

VU les produits 2016 attendus par les différents syndicats ;

Afin d'assurer les produits attendus de la TEOM 2016 par les différents syndicats, ainsi que pour la commune du Mesnil St Denis, le Président propose les taux suivants :

	Bases d'imposition	Produits attendus	Taux proposés
CHEVREUSE	10 807 726	771 671 €	7,14%
LE MESNIL SAINT DENIS	11 177 269	798 057 €	7,14%
SAINT REMY LES CHEVREUSE	16 411 348	1 171 770 €	7,14%
Total CCHVC	38 396 343	2 741 498 €	
MILON LA CHAPELLE	790 260	46 625 €	5,90%
ST FORGET	975 800	68 013 €	6,97%
ST LAMBERT DES BOIS	1 049 294	60 754 €	5,79%
Total SIEED	2 815 354	175 392 €	
CHOISEL	1 110 761	77 420 €	6,97%
DAMPIERRE	2 171 531	151 355 €	6,97%
LEVIS ST NOM	2 899 939	202 125 €	6,97%
SENLISSE	1 136 854	79 238 €	6,97%
Total SICTOM	7 319 085	510 138 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les taux de la TEOM 2016 ci-dessus.

9. Demande de subvention au PNR

9.1. Aménagement du Chemin Jean Racine au niveau du Château de la Madeleine

Le Parc Naturel Régional a mis en place des aides qui relèvent de l'objectif opérationnel n°5 de la charte 2011-2023 : « s'engager pour des aménagements et des constructions respectueuses de la biodiversité et du paysage ». Elles sont autant d'incitations à un aménagement moins minéral des espaces publics, favorisant la biodiversité locale et intégré dans le paysage grâce à des matériaux sobres, des aménagements qualitatifs et une gestion différenciée des espaces.

Dans ce cadre et pour les travaux qui font suite aux réunions avec le PNR pour le conseil, l'aide 2.3. « Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics », permet de solliciter une subvention de 60% du montant des travaux, aide plafonnée à 15.000 €.

VU que le chemin Jean Racine est une liaison douce d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que l'accueil des visiteurs et la vie quotidienne des riverains doivent être largement améliorés par cet aménagement correspondant à la renommée du château (nivellement et stabilisation, pose de bancs en bois, caniveaux en grès....) ;

CONSIDERANT que cet aménagement est inscrit dans le programme 2016 des travaux de liaisons douces proposé par la Commission « liaisons douces » ;

CONSIDERANT le montant estimé des travaux qui s'élève à 26 028.50 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**,

SOLLICITE une aide financière du Parc Naturel Régional (PNR) au titre de l'aide n°2.3. : « Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics », soit 60% du montant des travaux, aide plafonnée à 15 000€.

9.2. Aménagement de la sente rurale n° 5 (phase 1)

Le Parc Naturel Régional a mis en place des aides qui relèvent de l'objectif opérationnel n°11.3 de la charte 2011-2023 : « Aménagement et restauration de chemins ».

Dans ce cadre et pour les travaux qui font suite aux réunions avec le PNR pour le conseil, l'aide 11.3 « Aménagement et restauration de chemins », permet de solliciter une subvention de 80% du montant des travaux, aide plafonnée à 45.000 €.

VU que la sente rurale n° 5 est une liaison douce d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que cet aménagement est inscrit dans le programme 2016 des travaux de liaisons douces proposé par la Commission « liaisons douces » ;

CONSIDERANT le montant estimé des travaux qui s'élève à 41 144 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, sollicite une aide financière du Parc Naturel Régional (PNR) au titre de l'aide n° 11.3. : « Aménagement et restauration de chemins », soit 80% du montant des travaux, aide plafonnée à 45 000€.

10. Adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette au SIEED

VU les délibérations en date du 18 mars 2015 et 28 septembre 2015 du Comité Syndical du SICTOMP, décidant de sa dissolution au 31 décembre 2016 ;

VU les délibérations des communes membres du SICTOMP, demandant l'adhésion au SIEED au 1^{er} janvier 2017 :

- ✓ Commune de Boinvilliers en date du 15 juin 2015 et 8 février 2016
- ✓ Commune de Dammartin en Serve en date du 12 juin 2015 et 18 février 2016
- ✓ Commune de Longnes en date du 2 juin 2015 et 26 novembre 2015
- ✓ Commune de Mondreville en date du 19 juin 2015 et 13 novembre 2015
- ✓ Commune de Rosay en date du 29 juin 2015 et 2 février 2016
- ✓ Commune de Villette en date du 5 juin 2015 et 18 décembre 2015

VU la délibération 2016-018 en date du 21 mars 2016 du Comité Syndical du SIEED acceptant l'adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, accepte l'adhésion des communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay, Villette, à compter du 1^{er} janvier 2017 au SIEED.

11. Questions diverses

Monsieur d'Annville demande la parole et s'adresse au Président :

« Nous avons reçu avec la convocation du Conseil du 18 avril trois courriers. Quelques remarques sur ces courriers :

Courrier adressé à MOPeasy en date du 17 mars

1. Vous rapportez les propos de M. Odier. Ce que vous écrivez dans ce courrier, comme dans les 2 autres d'ailleurs, est ce que vous avez cru comprendre, pas forcément ce qui a été dit. Déontologiquement, vous auriez dû attendre la confirmation de M. Odier. Dans le doute, ou sans réponse de M. Odier, votre courrier aurait dû « enrober les choses » disant simplement que des interrogations ont été soulevées et que vous souhaiteriez des explications sur tel et tel point. Or, votre courrier est à charge.
2. Dans ce courrier, vous mettez également directement en cause des membres de la CCHVC. Ce qui se passe à l'intérieur du Conseil est notre « cuisine » interne. Si Monsieur Flinois veut savoir ce qu'il se dit, soit il assiste aux séances, soit il attend les comptes-rendus. Ce n'est pas à vous de « rapporter » et de « balancer » des noms.
3. Votre phrase « J'ai bien évidemment confirmé que le contrat était clair ... » me laisse perplexe.

Courrier MOPeasy.

Je prends acte de la réponse de MOPeasy. Mais une société au capital de 22 000 € qui nous parle de millions d'euros d'investissements, cela me paraît incohérent.

Votre courrier en date du 10 avril

1. En écrivant : « Devant la gravité des paroles prononcées qui mettaient en cause la probité de MOPeasy, donc celle de son Président Monsieur Bruno Flinois, etc. », Pourquoi tant d'énergie pour défendre MOPeasy ? Êtes-vous l'avocat de MOPeasy ?
2. Enfin, vous n'aviez pas, encore une fois, à mettre M. Flinois en copie d'un courrier adressé aux membres du Conseil. MOPeasy est un fournisseur, pas un membre du conseil.

Sur la partie me concernant.

Vous affirmez : Monsieur d'Annville a dit qu'il s'agissait d'une « arnaque ». J'ai dit que le projet d'écomobilité était une arnaque pour la CCHVC. Je vous demande de rectifier votre courrier.

Vous écrivez : « Enfin vous avez tous reçu le message que Monsieur d'Annville m'a adressé pour me menacer de l'envoi d'une lettre recommandée et de l'ouverture d'une procédure judiciaire à propos du contrat MOPeasy ».

Monsieur le Président, dans mon message du 18 mars, j'ai écrit : « D'ici quelques jours, vous allez recevoir de ma part une lettre recommandée avec AR, qui sera le début d'une procédure, si rien ne change. ».

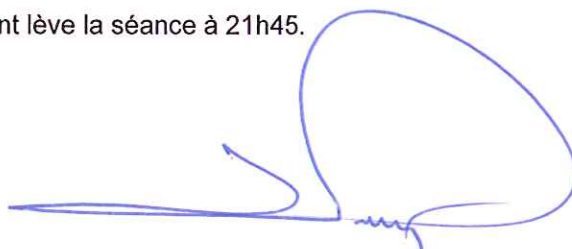
1. Je vous ai informé, pas menacé.
2. J'ai parlé d'une procédure, sans plus. C'est vous qui parlez de « procédure judiciaire ».

Je vous demande de corriger votre courrier. »

Le Président lui répond : les paroles prononcées ont bien été « arnaque ». De plus vous-même et Monsieur About avez clairement demandé que les paroles que vous avez prononcées lors du dernier conseil soient précisément reportées dans le compte-rendu. Ces paroles sont donc devenues publiques et portées à la connaissance de tous ; la probité de la société MOPeasy ayant été mise en cause de façon publique, il m'a paru logique d'en informer son dirigeant.

Le Président conclut en précisant qu'il en restera là pour ce qui concerne les courriers évoqués par Monsieur d'Annville.

Plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 21h45.



Jacques PELLETIER
Président

Note transmise par Madame Becker le 21/04/2016 transcrivant son intervention lors du Conseil Communautaire du 18/04/2016

« Il n'a pas été facile pour Saint-Rémy-lès-Chevreuse de faire le choix d'un vote du budget 2016. Les 6 délégués saint-rémois ont décidé de voter CONTRE le budget présenté pour l'année 2016.

Saint-Rémy-lès-Chevreuse ne vote pas contre l'intercommunalité de la Haute Vallée de Chevreuse, bien au contraire.

La première raison : Monsieur le Président, vous n'avez pas réuni le bureau avant le conseil communautaire comme de coutume, sachant que vous avez été très clair sur le principe suivant : pas de délibération ou d'amendement mis au vote sans réflexion commune en bureau communautaire au préalable.

Alors comment mettre au vote un budget de 1,4 million d'euros sans l'avoir évoqué avec l'ensemble des Maires de l'intercommunalité ?

Je me souviens très bien avoir déposé deux amendements très concrets avec mes collègues de Saint-Rémy-lès-Chevreuse en décembre 2015 pour avancer de manière constructive et efficace dans la coopération entre nos communes. Vous avez refusé de mettre au vote ces amendements pourtant très concrets et pragmatiques en raison de ce principe. Je regrette que ce principe ait été transgressé.

La deuxième raison : 1,4 millions d'euros d'investissement sont inscrits au budget 2016.

Or, si l'on regarde le Compte administratif 2015, on s'aperçoit que sur 603 000 euros inscrit au budget 2015, seulement 10 886 euros ont été réalisés. 95% est dédié au traitement des ordures ménagères.

Préparer un budget prévisionnel, c'est se fixer les objectifs à réaliser pour l'année afin de répondre aux attentes des habitants, j'insiste : nous sommes au service des habitants de cette vallée.

A l'inverse de l'exercice 2015 ou peu d'actions ont vu le jour, comment comptez-vous mettre en œuvre la politique de la CCHVC ? Quels moyens allez-vous développer ?

Nous travaillons à un projet de territoire avec le cabinet KPMG, mais je vous pose la question Monsieur le Président, comment allez-vous mettre en œuvre les objectifs que se seront fixés les élus dans les mois qui suivent ?

Car, tous les jours, je suis au contact de la population, et on m'interpelle en tant que 1^{ère} vice-présidente, nous devons rendre des comptes aux habitants de la CCHVC qui s'interrogent sur notre capacité à faire évoluer cette intercommunalité. La remarque qui revient systématiquement : « On paie mais pour quels services ? » et aujourd'hui je ne sais que leur répondre, faute de vision claire et de lisibilité dans les mois à venir.

Alors ce soir, je tire la sonnette d'alarme : si l'on veut investir dans de nouveaux projets structurants : deux choix se présentent à nous, au regard du budget et de l'expérience de l'année passée :

- *Soit on diminue le virement de la section d'investissement de 150 000 à 200 000 euros, pour permettre dans la section de fonctionnement le recrutement de personnels, d'une administration afin de mener à bien, mais aussi de porter juridiquement et techniquement notre projet politique.*
- *Soit, si Monsieur le Président ne souhaite pas recruter le personnel adéquat, il a aussi la possibilité de faire administrer par toutes les villes qui ont une administration solide, un certain nombre de dossiers comme cela lui a déjà été proposé par Saint-Rémy-lès-Chevreuse en fin d'année 2015. Toutes les intercommunalités bonnes gestionnaires ont commencé d'ailleurs comme cela.*

La troisième raison porte sur le projet Mopeasy qui représente 700 000 euros soit la moitié du budget d'investissement intercommunal de 2016.

Je rappelle que vous vous êtes engagé devant les élus du Conseil communautaire le 16 mars dernier pour que le projet de convention soit revu en particulier dans son article 7 autrement dit quel avenir pour ce projet après les deux années d'expérimentation. La majorité des élus a voté favorablement à la convention après que vous vous soyez engagé. Nous sommes le 18 avril, à l'aube du vote du budget : je souhaite donc avoir connaissance de la convention signée avec les modifications apportée selon votre engagement au dernier conseil.

Qu'en est-il du coût de fonctionnement lié à ce projet ? Peu d'information des élus et quid pour nos habitants ? Quelles seront les garanties pour les usagers ?

De notre abstention le 16 mars, le fait que vous n'ayez pas tenu votre engagement, et le manque de lisibilité dans ce dossier à fort enjeu juridique et financier, nous conduit malheureusement à voter contre ce projet qui représente tout de même la moitié du budget 2016.

Encore une fois, ce vote ne va pas contre la Communauté de Communes mais bien contre les méthodes qui nous emmènent droit dans le mur.

Monsieur le Président, vous cherchez un DG depuis plus d'un an, mais pas d'embauche à ce jour alors que ce poste est une vraie opportunité par les temps qui courent ? Que se passe-t-il ?

La mutualisation idem où en est-on ? Je rappelle que nous avons fait des propositions et avons demandé des réunions de travail supplémentaires afin d'y avoir un appui administratif et juridique comme le prévoit la charte de fonctionnement de la communauté de communes afin de ne plus parler dans le vide et ainsi avancer sur les dossiers ? Mais pas d'écho !

Saint-Rémy-lès-Chevreuse a toujours espoir qu'elle pourra mettre, un jour, toutes ses recettes à l'intercommunalité mais cela doit se faire avec de nouvelles règles démocratiques, de nouvelles méthodes de fonctionnement, avec enfin des projets politiques appuyés par une administration solide.

J'y crois ainsi que mes 7 autres collègues élus communautaires. Et c'est parce que nous y croyons encore que je veux vous ouvrir les yeux ce soir en votant contre le budget primitif 2016.

Cette décision n'a pas été facile à prendre, mais si la majorité d'entre vous souhaite continuer à fonctionner ainsi, aujourd'hui, je vous le dis avec beaucoup de gravité : si on ne fait rien et c'est ce qui se passe depuis 2013 (avec pour rappel en 2015 : 10 000 euros d'investissements réalisés pour une communauté de 25 000 habitants !) nous serons absorbés sans avoir à négocier quoique ce soit ... surtout si nous ne démontrons pas notre capacité à faire vivre cette Communauté de commune.

Enfin rappelez-vous l'avertissement du Sous-préfet il y a quelques mois de cela, lorsque nous étions à la réunion des Maires du Canton à Voisins : « démontrez rapidement votre capacité à agir ! »

Après tout ce qui vient d'être dit, j'espère que vous comprendrez notre position concernant le vote du budget 2015. Nous devons nous réveiller. »

Réunion du 18/04/2016 - Signature des membres du Conseil Communautaire

[Handwritten signatures in blue ink, including names like 'P. Hamon', 'M. Hamon', and 'M. Hamon']